



SNUipp - FSU 28
3, rue Louis Blériot
28300 CHAMPHOL
Tel: 02.37.21.15.32
Port: 06.80.30.33.07

Jean-Christophe Rétho
Secrétaire départemental SNUipp-FSU 28

À

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DASEN d'Eure-et-Loir

Champhol, le 19 janvier 2016

Objet : Frais de déplacement

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La circulaire n° 2015-228 du 13-1-2016 parue au BO n° 2 du 14 janvier 2016 fait référence à l'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Depuis plusieurs semaines maintenant nous sommes intervenus auprès de vous concernant ce dossier (CAPD du 24 novembre, alerte sociale).

Cette circulaire confirmant les demandes que nous avons formulées auprès de vous lors de nos interventions, nous vous demandons de bien vouloir appliquer cette dernière :

- en adressant systématiquement un Ordre de Mission ouvrant droit à indemnisation aux collègues concernés,
- en informant les personnels des modalités administratives afférentes au remboursement des frais.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le secrétaire départemental du SNUipp-FSU 28

Jean-Christophe Rétho